

1480

Bulletin d'informations communales ► Juin 2020

Tubize, Clabecq, Saintes, Oisquercq

VILLE DE TUBIZE



MA VILLE 4-5

La Ville travaille pour vous / Be-alert 4

Etat civil / Horaires administration / Plan canicule 5

POLITIQUE COMMUNALE 6-10

Tribune politique 6

Procès-verbaux des Conseils communaux 7-10

DOSSIER 12-13

Zones bleues 12-13

ESPACE CITOYENS 15-21

Sortir ses poubelles 15

Mauvaises herbes et trottoirs 17

Déchets organiques / Chardons / Ici commence la mer 19

Stérilisation chats errants / Service Citoyen / e-Commerces 21

ACTUALITES 22

8 Mai / Quartier des Confluents / Académie 16

www.tubize.be

**BEL ETE
A TOUS !**



espacesanté
pluriel

Nos différents
prestataires



Bandagisterie



Kinésithérapeutes, coachs
sportifs et revalidation



Cardiologue



Logopèdes



Dentiste



Dispensaire de soins



Ostéopathe D.O



Médecine générale &
sportive



Pédicure médicale



Neuropsychologues &
Psychologues



Soins infirmiers à domicile



Orthodontiste



STIMULER
+350
MUSCLES
à la fois



APULIA
SPA & WELLNESS



GAGNEZ DU TEMPS!

Editorial

LE COLLEGE

Mes cher(e)s concitoyen(e)s,

Depuis plusieurs semaines, nous avons entamé la phase de déconfinement. Comme l'a annoncé notre Première Ministre, tout est autorisé sauf...

Les rassemblements restent interdits, nous n'aurons pas le plaisir de nous retrouver lors de nos traditionnels rendez-vous des Vendredis de l'été.

La prochaine édition en 2021 sera d'autant plus belle et attendue.

Essayer de limiter les dégâts causés par la crise du COVID 19 tel fut l'objectif de l'ensemble du Collège communal. Depuis plusieurs semaines, nous travaillons à l'élaboration d'un Plan de relance économique et social afin de soutenir tous les secteurs d'activité, ce dans la limite de nos possibilités budgétaires.

Ce document a été présenté en Commission Finances et ensuite validé en Conseil communal.

Afin de **relancer le pouvoir d'achat des citoyens**, chaque ménage recevra un montant qu'il devra dépenser dans les commerces ou les restaurants tubiziens. De plus, un chèque culture et un chèque sport seront distribués à chaque enfant fréquentant les écoles de l'entité afin d'aider les parents dans les dépenses occasionnées par les activités de leurs enfants mais aussi afin de soutenir les organisations culturelles et sportives.

Le Collège communal a également tenu à **soutenir les commerçants tubiziens**.

Une étude est actuellement en cours afin de déterminer si des réductions/suppressions de taxes peuvent être envisagées.

La Ville de Tubize a également rejoint deux plateformes de e-commerce donnant aux commerçants la possibilité de s'y inscrire pour bénéficier de plus de visibilité. Enfin, plusieurs activités (braderie et autres, ...) sont à l'étude afin de dynamiser le centre ville.

Le **soutien aux organisations culturelles, sportives et associatives** fut également primordial pour le Collège communal.

C'est pourquoi une dotation « COVID » a été notamment accordée au Centre culturel, à l'Office du Tourisme et du Patrimoine, à la Régie des Infrastructures (RDI) ou encore à la Maison des Jeunes.

Quant au budget alloué pour l'octroi des subsides aux associations, ce dernier a été revu à la hausse afin de pouvoir les soutenir davantage.

Enfin, cette crise a fait pas mal de dégâts sur le plan social. De nombreuses personnes ont en effet perdu leur emploi. Le Collège communal estime qu'une **aide à la recherche d'un emploi** et une **aide à la formation** doivent être mises sur pied.

Pour ce faire, un répertoire sera prochainement mis en ligne et reprendra l'ensemble des emplois vacants à Tubize mais aussi, plus largement, dans l'Ouest du Brabant wallon.

Une table-ronde consacrée à l'aide à la formation sera aussi organisée avec tous les acteurs importants du secteur afin de pouvoir cibler les formations proposées en fonction des demandes actuelles des entreprises.

J'en terminerai par vous souhaiter de passer un bel été. Il sera l'occasion pour la majorité d'entre nous de goûter à nouveau au plaisir de la liberté retrouvée. Profitez-en pour passer du temps avec vos proches, vos amis. Savourez les petits bonheurs que nous offre le quotidien. Continuez à prendre soin de vous, de vos proches et en particulier des aînés.

Michel JANUTH
Votre Bourgmestre



► Michel JANUTH

Bourgmestre de Tubize

Personnel, Administration générale, Sécurité, Communication, Relations internationales, Logement, Finances, Grands projets

Contact : 02/391.39.02

michel.januth@tubize.be

► Sabine DESMEDT

1^e Echevine : Urbanisme, Aménagement du territoire, Développement durable, État civil, Population, Citoyenneté, Affaires patriotiques

Contact : 02/391.39.62

sabine.desmedt@tubize.be

► Michel PICALUSA

2^e Echevin : Travaux, Mobilité, Cadre de vie, Lutte contre les Inondations

Contact : 02/391.39.05

michel.picalusa@tubize.be

► Mourad ABDELALI

3^e Echevin : Enseignement, Participation citoyenne, Économie, Emploi, Commerces, Informatique et nouvelles technologies

Contact : 02/391.39.03

mourad.abdelali@tubize.be

► Walter BASEGGIO

4^e Echevin : Jeunesse, Sports, Vivre ensemble

Contact : 02/391.39.06

walter.baseggio@tubize.be

► Sandra DUMONCEAU

5^e Echevine : Culture, Environnement, Agriculture, Bien-être animal, Famille, Santé, Aînés

Contact : 02/391.39.95

sandra.dumonceau@tubize.be

► Frédéric JADIN

Président du CPAS de Tubize :

Président du CPAS, Affaires sociales, Accueil de la petite enfance

Contact : 02/390.00.21

frederic.jadin@tubize.be

EDITEUR RESPONSABLE :

Collège communal • Grand Place 1 • 1480 Tubize

Nous remercions Monsieur Guy Leclercq pour ses photos.


CONSEIL COMMUNAL

► **Les membres du Collège communal** (voir ci-contre)

► **Les membres du Conseil communal** : Jean-Marc ZOCATELLO (RC), Jean-Armand WAUTIER (RC), Lyseline LOUVIGNY (MR), Benoît LANGENDRIES (RC), Pierre PINTE (MR), Maité SAINT-GUILAIN (éB-PS), Guy LECLERCQ-HANNON (éB-PS), Pierre ANTHOINE (éB-PS), Hicham EL KROUT (MR), Jean-Pierre FUMIERE (éB-PS), Giovanni CAPIZZI (RC), Marc JONVILLE (RC), Nunzia FONTANAZZA (RC), Annie MEYNEN (RC), Adriana ROCCO (éB-PS), Catherine PAYEN (DéFI), Lise JAMAR (ECOLO), Sophie SIMAL (ECOLO), Samuel D'ORAZIO (MR), Marianne ZAPPONE (RC), Fabian DEKEMPENEER (RC) et Annick BRISON (éB-PS).

CONCEPTION & REALISATION :

UNIMédia Editions sa

Rue Joba 9 • 4053 Embourg 
Tél. 04 224 74 84 info@uni-media.be

La Ville travaille POUR VOUS



TROTTOIRS RUE DE VIRGINAL ET COIN DE LA RUE DU PIRE



Nous poursuivons l'aménagement des trottoirs et zones de stationnement du côté des numéros pairs de la rue de Virginal. La pose de dalles alvéolées favorise l'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Les travaux du côté des numéros impairs seront programmés pour 2021.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler qu'il appartient à chacun d'entretenir et de désherber la zone entre la voirie et sa propriété, dont le filet d'eau.

GARDE-CORPS DU PONT FABELTA



Enfin! Ils sont installés et la nouvelle voirie est ouverte.

La prochaine étape peut être commandée, à savoir le démontage de l'ancien pont et le réaménagement des berges, en vue d'augmenter le gabarit de la Senne dans le cadre de la lutte contre les inondations.

EGLISE SAINT-MARTIN À OISQUERCQ



Ce fleuron de notre patrimoine va retrouver une nouvelle jeunesse. Après des années de procédures imposées pour les bâtiments classés, la Ville s'est largement investie pour sa sauvegarde!

FLEURISSEMENT



Tubize, Ville fleurie, a été récompensée par la Province du Brabant wallon par une troisième fleur, et nous conservons toujours nos deux fleurs à 'Wallonie en fleurs'.

Merci au service «Espaces Verts» pour la qualité de son travail.

HAMEAU DE TROP (SAINTES) ET RUE DU BOIS (OISQUERCQ)



La lutte contre les inondations se poursuit sans relâche, parfois par de petits aménagements, comme ici, par la pose d'un aquadrain.

ABRIBUS RUE D'OISQUERCQ ET ROUTE PROVINCIALE



Progressivement, nous veillons à la qualité de l'accueil des usagers des transports en commun, ici, par l'installation de deux nouveaux abribus.

 **be alert**

Inscrivez-vous!

Be-Alert, créé par le SPF et le Centre de Crise, est un système qui vous informe immédiatement par sms, téléphone ou email lors d'une situation d'urgence.

Inscrivez-vous gratuitement et sans tarder sur la plateforme d'alerte via www.be-alert.be/fr/inscrivez-vous. Plus d'infos au 02/355.16.21.

ETAT CIVIL

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le 1480 sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveau-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Si vous avez égaré le formulaire autorisant la publication de la naissance de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter au 0498/31.33.33 ou au 02/355.16.21 ou via accueil.vcc@tubize.be pour marquer votre accord écrit.

NAISSANCES

Vagenhende , Zoé	03/04/2020
Jonet , Ezra	06/04/2020
Saucez Saint-Aubert , Basile	06/04/2020
Ndjadio Ongenda , Acacia	08/04/2020
Giunta , Alexandre	10/04/2020
De Baerdemaeker , Romain	12/04/2020
Avgeridis , Alice	14/04/2020
Van Keer , Mattia	23/04/2020
Vervust Da Rocha , Irina	23/04/2020
Amaradio , Giulian	25/04/2020

MARIAGE

Dugo , Salvator et Dias , Jacilene	10/04/2020
--	------------

Administration communale Horaires juillet/août

En juillet-août, le service Population-Etat civil n'est pas ouvert au public le mercredi après-midi, mais il reste accessible :

- ▶ du lundi au vendredi de 9 h à 12 h ;
- ▶ le lundi de 15 h à 19 h.

Par ailleurs, en raison de la Fête nationale, tous les services communaux seront fermés les lundi 20 et mardi 21 juillet.

Nous vous remercions de votre compréhension.



DECES

Salmon , Fernand (06/06/1944 – 01/04/2020)
Carleer , Jeannine Andrée (12/12/1944 – 05/04/2020)
Welcer , Maria Danuta (19/09/1936 – 06/04/2020)
Basiaux , Fernande Madeleine Louise (25/05/1960 – 07/04/2020)
Courbet , Roselys Francine Julienne Ernestine (05/01/1930 – 07/04/2020)
Di Ilio , Saturnino (03/11/1926 – 08/04/2020)
Herpain , Nadine Jeanne (11/02/1965 – 08/04/2020)
Lanckmans , Francine Anna Sabine (09/06/1933 – 08/04/2020)
Nicolay , Andrée Marie Ghislaine (01/10/1937 – 09/04/2020)
Baligant , Josette Maria Hélène (03/05/1937 – 10/04/2020)
Dockers , Rosa Theodorine (11/02/1926 – 10/04/2020)
Mboboko , Empongo Yolo (07/03/1944 – 11/04/2020)
Koch , Thérèse Joséphine (23/05/1931 – 11/04/2020)
Marinus , Denise Hélène Françoise (19/02/1930 – 12/04/2020)
Pauptorté , Lucien Edouard Marcel Gaston (09/11/1931 – 12/04/2020)
Batselier , Elisa Victorina (01/03/1925 – 13/04/2020)
Taibi , Angela (11/07/1933 – 14/04/2020)
Simeoni , Antonia (12/01/1923 – 15/04/2020)
Delvaux , Elisabeth Clémence (16/12/1919 – 15/04/2020)
Peeters , Nelly Renée Ghislaine (27/04/1936 – 16/04/2020)
Leclercq , Henri Alexandre Hubert (31/10/1931 – 16/04/2020)
Malfroid , Gabrielle Renée (06/10/1924 – 16/04/2020)
Finoro , Antonietta (04/11/1925 – 17/04/2020)
Bruyninckx , Louis Joseph (03/09/1932 – 18/04/2020)
Grelen , Stephen (11/11/1938 – 19/04/2020)
Guillaume , Béangère Dominique Patricia (07/12/1948 – 20/04/2020)
Boarici , Carmen Renate (16/08/1968 – 20/04/2020)
Pastuszek , Krzysztof (10/10/1936 – 20/04/2020)
Casert , Germaine Euphrasie (04/08/1928 – 21/04/2020)
Roland , Josée Désirée (13/06/1932 – 21/04/2020)
Erdmann , Rudy Otto Gérard (10/01/1952 – 25/04/2020)
Wegnez , Lélia Renée Maria Elisabeth (10/04/1944 – 25/04/2020)
Boon , Constance Françoise (07/11/1925 – 27/04/2020)
Lambert , Didier Léon René Joseph (15/07/1946 – 28/04/2020)

Plan canicule – Pôle Personnes âgées

Le CPAS de Tubize participe activement au plan canicule en aidant de manière pratique nos aînés durant les périodes de fortes chaleurs. Des conseils pour lutter contre la chaleur peuvent être donnés sur simple demande.

Si vous vous inquiétez pour vos voisins (personnes âgées isolées) qui souffrent de la chaleur, vous pouvez contacter le Pôle Personnes âgées du CPAS :

- ▶ au 02/391.08.24 (ou quentin.verda@cpas-tubize.be) ;
- ▶ au 02/391.08.22 (ou verene.nyrabanguka@cpas-tubize.be) ;
- ▶ au 02/391.08.05 (ou pascale.schroeder@cpas-tubize.be).

Tribune politique



Afin de permettre la continuité des services suite au confinement imposé par le Conseil national de Sécurité le 18 mars dernier, la Ville a pris différentes mesures visant à aider les « petits » commerces, les indépendants mais aussi l'enseignement communal.

Dans le secteur économique, dès le lendemain du confinement, avec la collaboration de l'ICT (Indépendants et Commerçants Tubiziens), nous avons mis en place un site dédié aux indépendants qui restaient en activité : le « take away ». Dans un deuxième temps, nous avons créé un site ouvert à tous les commerçants et indépendants tubiziens « www.mavillesurlenet.com ».

L'ACAT (Association des Commerçants et Artisans Tubiziens) a, quant à elle, réalisé un sondage auprès des commerçants pour savoir, concrètement, comment la Ville, à son niveau, pouvait aider le secteur économique. Diverses propositions ont été émises comme, par exemple, un échelonnement des taxes 2019, une aide sous forme de chèques à faire valoir auprès des commerçants tubiziens, ... Ces différentes mesures ont été discutées au Collège communal et sont actuellement à l'étude auprès du service Finances de la Ville. Elles seront ensuite soumises à la Commission des Finances du Conseil communal pour avis.

En matière d'enseignement, tout comme le Conseil national de Sécurité le préconisait, le Collège communal s'est également prononcé en faveur de la reprise des cours mais uniquement si toutes les conditions de sécurité étaient réunies.

Je tiens ici à remercier tout particulièrement les directions d'écoles, le personnel enseignant, le personnel des services Informatique et Ressources humaines ainsi que le conseiller en prévention pour le travail colossal qu'ils ont mis en place pour assurer la continuité et le suivi de l'enseignement communal à Tubize.

Pour la majorité EB-PS Ecolo DéFI

Mourad ABDELALI

Echevin du Commerce et de l'Enseignement



Le mercredi 20 mai, le Conseil communal a discuté de la possibilité de soutenir « un plan de relance » pour nos commerçants, nos concitoyens et nos associations locales. Le Renouveau Communal n'a pas manqué de soumettre ses propositions. Notre idée centrale est d'octroyer un chèque à chaque famille. Ce chèque devrait être dépensé dans des commerces de notre Ville afin de soutenir nos indépendants locaux. Ce chèque pourrait aussi être transformé en places de spectacle au Centre culturel par exemple. Il faudra également être attentif aux besoins de nos asbl et clubs locaux.

Prenez bien soin de vous. A bientôt !

Pour le groupe RC
Benoit Langendries



Les mois qui viennent offrent d'ordinaire l'occasion de se retrouver entre proches. D'habitude, les mois d'été sont l'occasion d'une pause et, pourquoi pas, de voyages. Cette première année de la décennie a décidément une saveur particulière.

Cette année, notre Ville doit renoncer à ses Vendredis de l'été et à plusieurs événements au cours desquels nous prenions plaisir à nous retrouver pour passer de bons moments. Ce n'est que partie remise et, en plus petits groupes, nous ne manquerons pas de profiter de l'été.

Le MR formule le vœu que la crise sanitaire du printemps se résorbera définitivement et positivement pour chacune de vos familles.

Pour le groupe MR
Pierre Pinte

Conseil communal du 13 janvier 2020

Brève présentation de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 9 décembre 2019

2. Informations – Prises de connaissance

Prises de connaissance de l'arrêté du 19 décembre 2019 du Ministre des Pouvoirs locaux concernant la délibération du 12 novembre 2019 par laquelle le Conseil communal de Tubize établit, pour les exercices 2020 à 2025, une taxe communale sur les inhumations, dispersion des cendres ou mise en columbarium.

3. Green Deal Achats Circulaires de la Région wallonne – Engagement de la Ville

Engagement de la Ville de Tubize dans le Green Deal et adoption de la Charte pour des achats publics responsables. Décision d'informer la Direction du Développement durable du Service public de Wallonie de la présente décision.

4. Marché public – Convention d'adhésion à la centrale d'achats du DTIC

Adhésion à la centrale d'achat du Département des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention.

5. CPAS (tutelle spéciale) – Approbation du budget 2020

6. RDI – Budget 2020

Approbation du budget 2020 de la RDI tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 27 novembre 2019.

7. Réaménagement de l'îlot de l'hôpital à l'avenue de Scandiano – Mutation immobilière d'une partie d'un bien appartenant au Groupe Jolimont asbl et d'une partie du parc communal – Approbation du projet d'acte

Approbation du projet d'acte dressé par le Notaire Sterckmans relatif à l'échange des biens suivants pour cause d'utilité publique : une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1^e division, section A, n°73 m2 (Groupe Jolimont asbl) d'une superficie de 6 ares 94 centiares contre une partie de la parcelle cadastrée Tubize, 1^e division, section A, n°73 p2 (Ville de Tubize) d'une superficie de 14 ares 09 centiares, conformément au plan de mesurage dressé en date du 20 octobre 2019 par le Géomètre Expert Benoît Oudar, agissant pour le compte de la sprl C2 PROJECT.

8. Renouvellement de la reconnaissance des bibliothèques de Tubize et Clabecq

Approbation du formulaire de demande de reconnaissance à présenter auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

9. Divers et questions orales d'actualité

Question orale de M. Benoit Langendries concernant l'encart réservé aux partis dans le bulletin communal

«Monsieur le Bourgmestre, vous aviez prévu d'octroyer la possibilité aux partis de l'opposition de pouvoir publier dans le bulletin communal de la Ville. Vous aviez suggéré de proposer de travailler sur base de thématiques particulières. Avez-vous arrêté ces thématiques et l'ordre dans lequel elles seront abordées? Est-ce une

formule qui tient la route ou bien ne faudrait-il pas simplement, comme par le passé, simplement octroyer un espace où la "liberté" serait donnée à chacun de relever d'une thématique qu'il souhaite mettre en avant?

M. le Bourgmestre, Michel Januth, répond qu'il est favorable à permettre à chaque groupe politique de publier librement un article dans chaque « 1480 ».

L'Echevin compétent, M. Mourad Abdelali, rappelle la chronologie des actions menées concernant cette question. Concrètement, M. Michel Januth précise en conclusion les points suivants :

- ▶ Chaque groupe politique aura la possibilité de publier librement (càd sans thème imposé) un article dans chaque « 1480 »;
- ▶ Un espace d'une grandeur identique sera réservé à tous les groupes politiques dans chaque « 1480 »;
- ▶ L'administration transmettra aux chefs de groupe les consignes précises afin d'organiser une communication régulière des articles au service compétent (délais, espaces disponibles, etc.).

Question orale de M. Marc Jonville concernant la réunion au sujet de la rue Saint-Véron

L'Echevin de la Mobilité, M. Michel Picalausa, répond qu'une réunion s'est tenue à ce sujet entre des représentants des 3 communes concernées. Il s'avère que la commune de Braine-le-Château reste fermement décidée à maintenir sa position et que la Ville de Hal semble satisfaite de la situation actuelle. Il ajoute que le Collège a sollicité un avis juridique portant sur les moyens d'actions disponibles pour la Ville afin de faire rouvrir la voirie. Au vu de cet avis juridique, la Ville dispose bien de moyens lui permettant de faire annuler des décisions de fermeture de voirie que pourrait encore prendre la commune de Braine-le-Château.

Question orale de M. Marc Jonville concernant le marquage éventuel des îlots de l'avenue des Sorbiers et de la rue des Déportés

L'Echevin des Travaux, M. Michel Picalausa, précise qu'il a demandé aux services d'étudier la possibilité d'installer des catadioptrés sur les îlots afin de renforcer la sécurité des voiries concernées.

Question orale de M^{me} Annie Meynen concernant l'organisation régulière d'exercices d'évacuation

" Lors du Conseil communal de décembre 2019 une question a été posée sur le suivi du PST concernant l'organisation régulière d'exercices d'évacuation et la liste des exercices 2019 m'a bien été transmise, je vous en remercie. Les documents reçus reprennent des remarques du conseiller en prévention, des professeurs et des directions d'école ainsi que des mesures à prendre, pouvez-vous m'informer des mesures qui ont été prises et quand celles-ci ont été prises? "

Ecole de Saintes (17/10) :

- Audibilité de l'alarme;
- Aménagements pour accès par l'autopompe;
- Ouverture complète de la porte d'entrée – Réglage de la porte coupe-feu du 2^e.

Ecole de Oisquerq – petit château (14/05) :

- Vu que l'exercice de mai 2019 n'a pas pu être réalisé en raison de la défectuosité de la centrale, un autre exercice a-t-il eu lieu? La date de mai choisie me semble peu judicieuse car en fin d'année scolaire, une évacuation a-t-elle eu lieu après la rentrée des classes?
- Alarme pas en service au moment du test, une inspection de l'alarme à prévoir. Cela a-t-il été fait?

Ecole de Oisquerq – ancien bâtiment (14/05) :

- Alarme pas en service au moment du test (activation manuelle), une inspection de l'alarme à prévoir. Cela a-t-il été fait?
- Danger permanent dans les escaliers : examiner la possibilité de revoir l'occupation des locaux. Qu'en est-il?
- La date de mai choisie me semble peu judicieuse car en fin d'année scolaire, une évacuation a-t-elle eu lieu après la rentrée des classes?

Administration communale (16/02) :

- Alarme non audible dans plusieurs services : inspection à prévoir;
 - Les consignes générales d'évacuation ont-elles été rappelées, si oui sous quelle forme et quand? – La mise en conformité de la prévention incendie a-t-elle été effectuée? Et de manière générale, le PST prévoit l'organisation d'exercices réguliers à mon sens 1 fois par an comme le laisse supposer les documents reçus ne me semble pas suffisant.
- Merci de bien vouloir me communiquer vos réponses et les actions entreprises ou à entreprendre et le délai dans lequel elles seront entreprises. "

M. Michel JANUTH communique les éléments précis de réponse aux questions techniques posées.

Question orale de M^{me} Marianne Zapponne concernant le suivi de l'Assemblée générale de l'ISBW du 10 décembre 2019

«M. Le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, lors du dernier Conseil communal de ce 9 décembre, vous vous étiez engagés à poser des questions en séance de l'assemblée générale ISBW du 10 décembre 2019. La question principale concernait le budget, à savoir le manque de moyens financiers pour la réalisation de leur projet, question qui avait déjà été posée en juin de l'année passée. Je voulais savoir quelle est la réponse qui vous a été fournie? Merci d'avance pour vos réponses.»

Le Bourgmestre, M. Michel Januth, répond en rappelant que, lors de la dernière séance, les membres du Conseil ont chargé les représentants de la Ville de poser les questions aux organes de l'intercommunale lors de l'assemblée générale. Malheureusement aucun représentant de Tubize n'était présent à l'assemblée générale de l'intercommunale, les questions n'ont donc pas pu être posées.

M. Michel Januth précise toutefois qu'il chargera l'administration de communiquer officiellement les questions à l'intercommunale en leur demandant d'y répondre.

Conseil communal du 10 février 2020 Brève présentation de l'ordre du jour

1. Acceptation de la démission d'une Conseillère communale – Mme Fabienne Ferier

2. Installation d'un Conseiller communal – M. Fabian Dekempeneer – Validation

Validation des pouvoirs de M. Fabian Dekempeneer en qualité de Conseiller communal.

3. Déclaration d'apparement d'un Conseiller communal

M. Fabian Dekempeneer déclare ne pas s'apparenter à une liste possédant un numéro d'ordre commun.

4. Approbation du procès-verbal du Conseil du 13 janvier 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 13 janvier 2020, moyennant l'insertion des deux commentaires proposés par M. Jean-Pierre Fumière.

5. Informations – Prises de connaissance

Décision de prendre connaissance de l'arrêté ministériel du 16 janvier 2020 concernant le budget pour l'exercice 2020 de la Régie communale RFI de Tubize ainsi que de l'arrêté ministériel du 20 janvier 2020 concernant le budget pour l'exercice 2020 de la Ville de Tubize.

6. Commission du Conseil communal de la Culture, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Famille, de la Santé et des Aînés – Remplacement d'un membre démissionnaire – Report du point

7. Intercommunale ORES Assets – Remplacement d'une déléguée démissionnaire – Report du point

8. Régie communale autonome « Economie, Sports, Culture et Loisirs » (Régie des Infrastructures – RDI) – Modification des statuts

9. Renouvellement de la Convention entre la Ville de Tubize et l'asbl Terre pour la collecte des déchets textiles ménagers

10. Renouvellement de la Convention entre la Ville de Tubize et l'asbl Les Petits Riens pour la collecte des déchets textiles ménagers

11. Approbation de la Convention entre la Ville de Tubize et l'asbl Oxfam Solidarité pour la collecte des déchets textiles ménagers

12. Permis d'urbanisme N°2019/048 – Rue d'Hen-nuyères – Ericsson Orange – Recours au Conseil d'Etat

Ratification de la décision du Collège communal du 24 janvier 2020 à savoir, introduire un recours en annulation au Conseil d'Etat contre la décision ministérielle datée du 16 décembre 2019, octroyant le permis d'urbanisme sollicité par la S.A. Ericsson pour le compte de la S.A. Orange.

13. Trésorerie communale – Situation de caisse du 4^e trimestre 2019 – Prise de connaissance

14 à 18 : Subsidés aux clubs sportifs – Convention RDI 2019-2020 – Répartitions

19. Règlement-redevance pour l'intervention d'un géomètre dans le cadre des contrôles d'implantation des constructions pour les exercices 2020 et 2021

20. Marchés publics – Budgets ordinaires des exercices 2020 à 2024 – Délégation au Collège

Délégation au Collège communal du pouvoir de choisir le mode de passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions pour les marchés publics financés aux budgets ordinaires approuvés des exercices 2020 à 2024.

21. Marchés publics – Budgets extraordinaires des exercices 2020 à 2024 – Délégation au Collège

Délégation au Collège communal du pouvoir de choisir le mode de passation des marchés publics de travaux, de fourniture et de services et d'en fixer les conditions, pour les petits marchés du service extraordinaire, pour un montant maximum de 30.000,00 euros HTVA, soit 36.300,00 euros TVAC par marché, dans la limite des crédits extraordinaires repris aux budgets approuvés des exercices 2020 à 2024.

22. Marché public – Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude complète relative à la rue des Frères Verkleeren – Création d'un cheminement pour usagers faibles – Mode de passation et Cahier spécial des charges

Décision de charger le Collège communal de réaliser un marché public, par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude complète relative à la rue des Frères Verkleeren. Création d'un cheminement pour usagers faibles, pour un montant estimé à 28.925,62 euros HTVA, soit 35.000,00 euros TVAC.

23. Marché public – Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude complète relative à l'aménagement de la rue Saint-Jean – Mode de passation et Cahier spécial des charges

Décision de charger le Collège communal de réaliser un marché public, par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude complète relative à l'aménagement de la rue Saint-Jean, pour un montant estimé à 60.330,58 euros HTVA, soit 73.000,00 euros TVAC.

24. Marché public – Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude complète relative à l'aménagement du Chemin Trombleau – Mode de passation et Cahier spécial des charges

Décision de charger le Collège communal de réaliser un marché public, par procédure négociée sans publication préalable, ayant pour objet la désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude complète relative à l'aménagement du Chemin Trombleau, pour un montant estimé à 33.057,85 euros HTVA, soit 40.000,00 euros TVAC.

25. Mobilité – RCCR – Octroi d'emplacement PMR sur voirie communale

Décision de marquer un emplacement pour personne à mobilité réduite au 124 rue Ferrer.

26. Mobilité – RCCR – Suppression d'un emplacement PMR sur voirie régionale

Décision de supprimer un emplacement pour personne à mobilité réduite au 75 chaussée d'Hondzocht.

27. Divers et questions orales d'actualité

Question orale de M. Giovanni Capizzi : « Situations difficiles rencontrées par certains occupants de logements publics à Tubize »

La question de M. Giovanni Capizzi concerne les problèmes rencontrés par les locataires des sociétés de logement social au niveau des prises en charge des travaux de réparation.

M. Capizzi demande au Bourgmestre quelles actions pourraient être mises en œuvre pour solutionner les problèmes.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il ne faut pas nier qu'il y a des problèmes dans les logements publics à Tubize comme partout ailleurs. Cette problématique n'est pas plus importante chez nous, que du contraire.

Monsieur le Bourgmestre souligne que le secteur du logement public est sous-financé et que nous sommes confrontés à une crise majeure!

Monsieur le Bourgmestre, en tant que Vice-Président des Habitations sociales du Roman Païs détaille tout ce qui est mis en œuvre afin de répondre de la manière la plus adéquate et rapide aux sollicitations des locataires. Il faut aussi rappeler que nous sommes tributaires des marchés publics et ensuite des entreprises désignées pour réaliser certaines réparations.

M. Michel Januth rappelle aussi que les locataires ont des devoirs. En obtenant un logement, ils s'engagent à l'entretenir en bon père de famille. On constate de plus en plus que certains ne respectent pas ces obligations. Il faut parfois plusieurs mois afin de remettre en état un logement.

A Tubize, cela concerne 26 logements, inoccupés aujourd'hui suite à des situations délicates et qui nécessitent donc des rénovations lourdes avant de pouvoir être remis dans le circuit locatif!

Vous retrouverez la question de Monsieur Capizzi et la réponse de Monsieur Michel Januth dans leur intégralité dans le compte-rendu du Conseil communal de février qui est disponible sur le site internet de la Ville de Tubize à l'adresse www.tubize.be/conseil-communal/ordres-du-jour/category/proces-verbaux.

Question orale de Mme Annie Meynen concernant les travaux de mise en conformité du Skate Park sous le pont du TGV de Saintes

M^{me} Meynen précise qu'il y a quelques mois un avis relatif à la fermeture du Skate Park avait été apposé. Cet avis a à présent disparu. Pouvez-vous me dire quels sont les travaux qui ont été réalisés?

L'Echevin compétent, M. Walter Baseggio, précise que l'avis a disparu pour une raison inconnue et que cet avis sera à nouveau remis en place. Il ajoute que toutes les précautions ont été prises afin de prévenir les risques d'accident.

Question orale de Mme Annie Meynen concernant l'état d'avancement de la promesse de vente des terrains sis devant les maisons de la Résidence Trullemans

M^{me} Meynen pose la question de l'état du dossier relatif à la vente de terrains situés devant la Résidence Trullemans. La question de la vente du terrain de pétanque est également posée.

Monsieur le Bourgmestre débute son intervention en faisant l'historique du dossier, rappelant qu'il date du début des années 2000 et a été ressorti

du frigo en 2014 suite à une rencontre avec les riverains.

Le dossier suit son cours, le plan du géomètre est en cours de finalisation. Dès réception du plan et de la pré cadastration de celui-ci, nous communiquerons au Notaire la mise à jour de la liste des propriétaires afin que le Notaire les recontacte et finalise enfin ce dossier.

En ce qui concerne le terrain de pétanque : un contact avec le propriétaire voisin a été pris et celui-ci a marqué un intérêt certain au rachat de cette parcelle. Le Collège doit se prononcer sur la vente mais préalablement, une estimation du prix sera prochainement sollicitée auprès du comité d'acquisition.

Ensuite, une publicité plus large sera faite auprès de l'ensemble des propriétaires des parcelles limitrophes ou même voire à tout citoyen intéressé et ce, afin de respecter la circulaire relative aux ventes et acquisitions d'immeubles par les communes. Le Notaire sera ensuite chargé de poursuivre sa mission de vente par la rédaction puis la signature des actes après l'accord du Conseil communal. De manière générale, ce sont des procédures assez longues et plusieurs dossiers sont malheureusement en attente chez le Notaire de la Ville, que nous relançons régulièrement.

Vous retrouverez la question de Mme Meynen et la réponse de M. Michel Januth dans leur intégralité dans le compte-rendu du Conseil communal de février qui est disponible sur le site internet de

la Ville de Tubize à l'adresse www.tubize.be/conseil-communal/ordres-du-jour/category/proces-verbaux

Question orale de Mme Marianne Zappone concernant la sécurité et les différents braquages à Tubize

M^{me} Marianne Zappone demande quelles mesures ont été prises lors de la réunion avec des représentants du Gouverneur, du Procureur du Roi de la zone de police et de la police judiciaire.

M^{me} Zappone pose aussi la question du réel impact des caméras sur la diminution de la criminalité.

Le Bourgmestre, M. Michel Januth, répond que suite aux différents cas de vols à main armée qui se sont déroulés au cours du mois de janvier dans plusieurs commerces tubiziens, les choses ont été prises très au sérieux. Une réunion de coordination a été organisée, à son initiative, en présence des autorités policières et judiciaires du district.

« Pour ce qui est du dossier judiciaire, permettez-moi de reprendre uniquement les déclarations du Substitut du Procureur du Roi de Nivelles qui déclarait : » Une coordination a effectivement été décidée entre les services de la police locale et la police judiciaire fédérale du Brabant wallon. Tous les moyens vont être mis en œuvre et notamment des moyens de police technique et scientifique pour tenter d'identifier les auteurs. Une enquête se tient en ce moment et plusieurs dossiers ont été ouverts. « Je n'en dirai pas plus. »

« En ce qui concerne les moyens déployés pour assurer la sécurité des commerces, des moyens importants sont mis à disposition. Permettez-moi de rester discret, et de ne pas dévoiler notre stratégie, vous comprendrez aisément pourquoi ! Les moyens et les renforts mis à notre disposition par la police fédérale le sont sur la durée et tant que l'enquête et la situation le réclament. »

« Le réseau des caméras de vidéosurveillance installées est efficace et est un outil précieux dans le cadre de ce genre d'affaire. La police est très satisfaite de pouvoir disposer de cet outil de technologie avancé. Leur installation se poursuit d'ailleurs et un rapport sur leur efficacité sera présenté, comme expliqué précédemment, au Conseil de police. Mais là aussi, permettez-moi de ne pas décrire et expliquer en public toutes les subtilités de notre réseau et les résultats obtenus. »

« De plus, nous travaillons également sur la problématique via des propositions de techno prévention. Une réunion, dans un premier temps avec les gérants des grandes surfaces, a lieu cette semaine encore et une information plus générale sera donnée plus tard. D'autres propositions sont sur la table, notamment les partenariats locaux de prévention spécialement orientés pour tous les commerces de proximité sont à l'analyse par les spécialistes de la zone ouest Brabant wallon afin de pouvoir, le cas échéant, les déployer rapidement. »

**Conseil communal du 9 mars 2020
Brève présentation de l'ordre du jour**

- 1. **Démision de M. Ali Mohamed Youssouf, Conseiller communal – Acceptation**
- 2. **Installation d'une Conseillère communale – Mme Annick Brison Detournay**
- 3. **Déclaration d'apparement d'une Conseillère communale**

Madame Annick Brison Detournay déclare s'apparenter à la liste PS.

- 4. **Approbation du procès-verbal du Conseil du 10 février 2020**
- 5. **Commission du Conseil communal de la Culture, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Famille, de la Santé et des Aînés – Remplacement d'un membre démissionnaire**

Désignation de M^{me} Marianne Zappone, Conseillère communale apparentée au groupe politique RC, en qualité de membre de la Commission du Conseil communal de la Culture, de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Famille, de la Santé et des Aînés, en remplacement de M^{me} Fabienne Ferrier.

- 6. **Commission du Conseil communal de la Jeunesse, des Sports et du Bien vivre – Remplacement d'un membre démissionnaire**

Désignation de Madame Annick Brison Detournay, Conseillère communale apparentée au groupe politique PS, en qualité de membre de la Commission du Conseil communal de la Jeunesse, des Sports et du Bien vivre, en remplacement de M. Ali Mohamed Youssouf, Conseiller communal démissionnaire.

- 7. **Commission du Conseil communal de l'Enseignement, du Développement économique, de l'Emploi, du Commerce, de la Communication et des Nouvelles technologies – Remplacement d'un membre démissionnaire**

Désignation de Madame Annick Brison Detournay, Conseillère communale apparentée au groupe politique PS, en qualité de membre de la Commission du Conseil communal de l'Enseignement, du Développement économique, de l'Emploi, du Commerce, de la Communication et des Nouvelles technologies, en remplacement de M. Ali Mohamed Youssouf, Conseiller communal démissionnaire.

- 8. **Commission du Conseil communal de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, du Développement durable, de la Citoyenneté et des Affaires patriotiques – Remplacement d'un membre démissionnaire**

Désignation de Mme Annick Brison Detournay, Conseillère communale apparentée au groupe politique PS, en qualité de membre de la Commission du Conseil communal de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, du Développement durable, de la Citoyenneté et des Affaires patriotiques, en remplacement de M. Ali Mohamed Youssouf, Conseiller communal démissionnaire.

- 9. **asbl Maison des Jeunes de Tubize – Désignation d'un délégué au sein de l'assemblée générale en remplacement d'un délégué démissionnaire**

Désignation de M. Walter Baseggio, 4^e Echevin, en qualité de délégué de la Ville à l'assemblée générale de l'asbl Maison des Jeunes de Tubize en remplacement de M. Ali Mohamed Youssouf, délégué démissionnaire.

- 10. **Conseil de Police de la Zone Ouest Brabant wallon – Prise d'acte du remplacement de plein droit d'un suppléant en remplacement d'un suppléant démissionnaire**

Désignation de M. Michel Picalausa en qualité de 1^{er} suppléant de M. Guy Leclecq-Hanon au Conseil de police en remplacement de M. Ali Mohamed Youssouf.

- 11. **Intercommunale ORES Assets – Remplacement d'une déléguée démissionnaire**

Désignation de M. Fabian Dekempeneer, Conseiller communal à la fonction de délégué de la Ville au sein des assemblées générales de l'Intercommunale ORES Assets, en remplacement de Mme Fabienne Ferrier, déléguée démissionnaire.

- 12 à 14. **Ecoles communales fondamentales de Clabecq, Oisquerq et Saintes – Plans de Pilotage (PdP) / Contrats d'Objectifs – Conventions CCECP/PO**

Approbation des Conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage, entre le CCECP et la Ville de Tubize, relatives aux écoles communales fondamentales de Clabecq, Oisquerq et Saintes.

- 15. **Politique locale Énergie Climat – Plateforme numérique – Convention avec inBW**

Approbation de la convention relative à l'accès et à l'utilisation d'une plateforme numérique, à l'initiative de l'intercommunale inBW, en vue de la mise en œuvre de la Politique locale Énergie Climat et de la Convention des Maires.

- 16. **Convention relative au placement de conteneurs enterrés intelligents de type CIPOM et de type CIFFOM à l'initiative de la société DELZELLE sa – Avenue des Coteaux/rue du Vignoble – Approbation**

Approbation du projet de convention relative au placement de conteneurs enterrés intelligents de type CIPOM (conteneur intelligent pour les ordures ménagères) et de type CIFFOM (conteneur intelligent pour la fraction fermentescible des ordures ménagères) à l'initiative de la société Delzelle sa, à hauteur de l'avenue des Coteaux et de la rue du Vignoble.

17. Eco passeurs du département Cadre de Vie et du département des Travaux et du Patrimoine – Rapports intermédiaires 2019 – Prise de connaissance

18. OTP – Comptes annuels de l'exercice 2018

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 de l'Office du Tourisme et du Patrimoine :
Total du bilan : 101.719,94 euros
Perte de l'exercice : -544,91 euros

19. RFI – Comptes annuels de l'exercice 2017

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 de la Régie Foncière et Immobilière qui se clôturent comme suit :
Total du bilan : 6.826.903,77 euros
Résultat de l'exercice : Perte : -724.520,52 euros
Résultat cumulé : -625.452,13 euros

20. RFI – Comptes annuels de l'exercice 2018

Approbation des comptes annuels de l'exercice 2018 de la Régie Foncière et Immobilière qui se clôturent comme suit :
Total du bilan : 8.303.775,06 euros
Résultat de l'exercice : Perte : -305.184,84 euros
Résultat cumulé : -930.636,97 euros

21. RFI – Financement de la trésorerie – Ligne de crédit – Prolongation 2020

Prolongation de la ligne de crédit pour la RFI de 750.000,00 euros auprès de Belfius Banque.

22. RFI – Financement de la trésorerie – Ligne de crédit – Prolongation 2020 – Garantie communale

Décision de se porter irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire envers Belfius Banque, pour le remboursement de tous les montants qui seraient dus par l'emprunteur, la Régie Foncière et Immobilière, en vertu du crédit tant en capital qu'en intérêts (intérêts moratoires inclus), commissions de réservation, frais et accessoires.

23. Règlement-redevance sur l'occupation du domaine public par le placement de terrasses, tables, chaises, échoppes et étals et autres mobiliers pour les exercices 2020 à 2025

Abrogation du règlement-redevance voté lors du Conseil communal du 12 novembre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, une redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de terrasses, tables, chaises, échoppes, étals et autres mobiliers.

24. Règlement-redevance pour la délivrance de photocopies et d'impression pour les exercices 2020 à 2025

Etablissement pour les exercices 2020 à 2025, d'une redevance pour la délivrance de photocopies et d'impression de document.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le compte rendu intégral du Conseil communal du 9 mars via www.tubize.be/conseil-communal/ordres-du-jour/category/proces-verbaux.

25. Fabrique d'église Notre Dame Immaculée à Tubize – Compte 2019 – Approbation

Approbation du compte 2019, avec modification, de la Fabrique d'église Notre Dame Immaculée comme suit :
Total de recettes : 17.776,34 euros
Total de dépenses : 15.149,41 euros
Excédent de l'exercice : +2.626,93 euros

26. Marchés publics – Budgets ordinaires 2020 à 2024 – Mode de passation et conditions du marché – Délégation pour les dépenses inférieures à 3.000,00 euros HTVA

Décision de déléguer au Directeur général et aux chefs des Départements et services communaux, le choix du mode de passation et d'en fixer les conditions des marchés publics d'un montant inférieur à 3.000,00 euros HTVA, relevant des budgets ordinaires approuvés des exercices 2020 à 2024.

27. Acquisition des parcelles sises rue du Radoux cadastrées Tubize (Saintes), 4^e division, Section C, n°516F et n°516G – Approbation du projet d'acte

28. RFI – Acquisition du bien sis Boulevard Georges Deryck 49 – Dossier de demande d'autorisation d'expropriation – Compléments

Approbation du dossier complété de demande d'autorisation d'expropriation par la Ville de Tubize du bien sis boulevard Georges Deryck 49 à 1480 Tubize et cadastré Tubize, 1^{er} division, section A, n°134C9 d'une contenance de 16 ares 87 centiares, appartenant à l'Etat belge.

29. RFI – Rue de Mons 125 – Vente d'une partie du parc communal – Approbation du projet d'acte de vente modifié

Abrogation de la décision du Conseil communal du 9 septembre 2019 et approbation du nouveau projet d'acte rédigé par le Notaire Maître Sterckmans relatif à la vente d'une partie de la parcelle communale cadastrée Tubize, 1^{er} division, Section A, n°4X d'une superficie de 4a 84ca sise rue de Mons 125 à 1480 Tubize à la société sprl KASTRATI'S suivant le procès-verbal de mesurage réalisé en date du 20 mai 2019 par le géomètre-expert.

30. Avenue Ernest Solvay/partie – Tubize (Saintes), 4^e division, Section C, n°529S – Approbation du projet de convention de mise à disposition

Approbation du projet de convention de mise à disposition gratuite rédigé par le Notaire Maître Sterckmans d'une partie de la voirie dénommée Avenue Ernest Solvay, cadastrée Tubize (Saintes), 4^e division, section C, n°529S à la société anonyme CTSI, en contrepartie de la vente des parcelles cadastrées Tubize (Saintes), 4^e division, Section C, n°516F et n°516G situées à la rue du Radoux à Saintes.

31. RFI – Ancienne école de Saintes sise rue de l'Ecole 14 – Maison des associations – Association « On tire les fils » – Projet de convention d'occupation – Approbation

32. Plan de Cohésion Sociale – Rapport financier 2019 – Approbation

33. Article 18 – Rapport financier 2019 – Approbation

34. Point complémentaire présenté par M. Benoit Langendries – Commission du Conseil communal de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, du Développement durable, de la Citoyenneté et des Affaires patriotiques – Remplacement d'un membre démissionnaire

Désignation de M. Dekempeneer, en qualité de membre de la commission du Conseil communal de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, du Développement durable, de la Citoyenneté et des Affaires patriotiques, en remplacement de Mme Marianne Zappone.

34. 1. Divers et questions orales d'actualité

Question orale de M. Benoit Langendries concernant le suivi pour la diffusion des Conseils communaux de Tubize en direct

M. Benoît Langendries interroge l'Echevin compétent, M. Mourad Abdelali, afin d'obtenir l'état d'avancement des recherches sur ce dossier. M. Mourad Abdelali adresse aux membres du Conseil une présentation visuelle. Il y précise les objectifs du projet en cours : transparence, transition numérique et besoin d'un cadre.

Il ajoute qu'une consultation de plusieurs sociétés a été réalisée afin de concrétiser la diffusion des séances du Conseil et dresse une chronologie des décisions qui ont déjà été prises par le Collège. Il détaille les prochaines étapes nécessaires à la réalisation du projet. M. le Bourgmestre, Michel Januth, précise qu'à terme, les délibérations du Conseil – y compris les projets de délibération – seront publiés sur le site www.deliberation.be.

Question orale de Mme Annie Meynen concernant le non-respect de la décision du Collège du 10 janvier en matière de convocation de la commission urbanisme, aménagement du territoire, du développement durable, de la citoyenneté et des affaires patriotiques

« A cette commission il était prévu la présence du conseil de la Ville et également des représentants des riverains concernés. Nous avons dû constater que si le conseil de la Ville était bien présent, aucun riverain n'était présent. Suite à nos questionnements et à nos interrogations, il nous a été fourni des réponses très laconiques : ils ont été convoqués à un autre moment. »

L'Echevine compétente, Mme Sabine Desmedt, répond que les riverains ont bien été convoqués à un autre moment que la réunion de la Commission du Conseil et que cela ne contredit pas la décision essentielle du Collège qui est de convoquer la Commission du Conseil.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal se réunit normalement tous les 2^{es} lundis du mois. La prochaine séance se tiendra **LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020 A 19H30**, à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour sera publié sur le site www.tubize.be.

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUX

Le procès-verbal des Conseils communaux est consultable sur le site www.tubize.be/conseil-communal/ordres-du-jour/category/proces-verbaux.

Group **OLLIVIER**

PEUGEOT OLLIVIER TUBIZE

Chaussée de Mons, 377 • 1480 Tubize
☎ 02 367 24 00 • tubize@groupollivier.be
Vente : 02 367 24 02 / 05
Entretien : 02 367 24 03 / 04

PEUGEOT OLLIVIER WATERLOO Chaussée de Louvain, 15 • 1410 Waterloo
☎ 02 387 01 00 • ollivierwaterloo@peugeot.be
PEUGEOT OLLIVIER HALLE Bergensesteenweg, 28 • 1651 Lot
☎ 02 333 37 00 • ollivier.halle@peugeot.be
PEUGEOT OLLIVIER ALSEMBERG Brusselsesteenweg, 122 • 1652 Alsemberg
☎ 02 380 14 71 • ollivierjohan.alsemberg@peugeot.be

NEW PEUGEOT e-208

FULL ELECTRIC

UNBORING THE FUTURE

PEUGEOT 3D I-COCKPIT®

JUSQU'À 340 KM D'AUTONOMIE (WLTP)*

CHARGE RAPIDE 80% EN 30 MIN**

MOTION & e-MOTION

⓪ 0 L/100 KM ⓪ 0 G/KM (SELON NORME WLTP) Contactez votre point de vente pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.

* Cycle WLTP, norme 2019, équivalent à 340 km WLTP. ** Sur une borne de charge publique de 100 kW.

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL  Donnons priorité à la sécurité. Informations environnementales [AR 19/03/2004] www.peugeot.be



Rue de Bruxelles 11 - TUBIZE

Votre agence immobilière de proximité. Notre but... Atteindre le vôtre!

02 / 355.02.79 - info@immobme.be

ESTIMATION GRATUITE - PEB GRATUIT

IPI 506 917

www.immobme.be

IPI 507 629

COLLEGE ST-FRANÇOIS D'ASSISE

RUE DE MONS, 74 - 1480 TUBIZE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE

GÉNÉRAL - TECHNIQUE - PROFESSIONNEL



- **Un accueil personnalisé et à échelle humaine**
- **Une offre d'enseignement complète**

INFORMATIONS :

TÉL. 02 355 83 77 – FAX 02 390 03 33

www.francoisassise.be



Modification des zones bleues

En date du 12 novembre 2019, le Conseil communal a acté la modification des zones bleues, d'application dès ce 25 juin 2020.

Ce dossier a pour objectif d'informer au mieux tous les Tubiziens de cette modification. Dans ce même but d'information préalable, un toutes-boîtes a également été distribué dans les rues concernées.

De plus, une période de 2 semaines de tolérance sera observée avant toute verbalisation dans les nouvelles rues. Celle-ci commencera le lundi 13 juillet 2020.

Si vous devez obtenir une carte de riverain, nous vous conseillons donc d'en faire la demande au service Recettes avant le vendredi 10 juillet, ce via accueil.recette@tubize.be ou au 02/391.39.33 de 9h à 12h.

LES NOUVELLES RUES CONCERNEES SONT :

- ▶ rue Francisco Ferrer (jusqu'au numéro 135), y compris la Cité Jacquet;
- ▶ rue de l'Industrie (toute la rue);
- ▶ place du Remblai (toute la place);
- ▶ rue du Marais (toute la rue);
- ▶ square de la Liberté (tout le Square);
- ▶ boulevard Georges Deryck (depuis la rue de Bruxelles jusqu'aux numéros 100 et 109);
- ▶ boulevard Georges Deryck (depuis les numéros 111 et 106 jusqu'aux numéros 159 et 124).

Certaines rues seront, quant à elles, soustraites à la zone bleue, de manière à permettre un stationnement non limité dans le temps. Il s'agit :

- ▶ des places de stationnement du parking de la rue de la Déportation situées devant les numéros 163 et 165;
- ▶ du tronçon de la chaussée de Mons depuis les numéros 197 et 204 jusqu'aux numéros 256 et 243, soit après le passage à niveau. Les habitants de ce tronçon pourront bénéficier de leur carte de riverain jusqu'à la fin du délai de validité. Une fois ce délai dépassé, ils ne pourront plus en faire la demande.

POUR RAPPEL

Les zones bleues sont des zones où l'on peut se garer pour une durée déterminée. Vous n'avez pas le droit de vous stationner plus de **deux heures** sur un emplacement situé dans une zone bleue. Cette limite est d'application **du lundi au samedi de 9h à 18h, sauf les jours fériés.**

Vous devez placer votre **disque de stationnement** bien en évidence sur votre tableau de bord en positionnant la flèche du disque de stationnement sur le trait qui suit celui du moment de votre arrivée (arrondir à la demi-heure entamée). Cela signifie que si vous arrivez à 10h05, vous devez mettre la flèche du disque bleu sur le trait qui suit, donc celui de 10h30. Les deux heures gratuites commenceront à partir de 10h30 jusque 12h30.

Il n'y a pas de limitation de durée pour les **détenteurs d'une carte de riverain, d'un cyclomoteur ou d'une carte PMR** (Personne à Mobilité Réduite). Si votre garage ou votre accès carrossable est situé dans la zone bleue, vous pouvez vous stationner devant sans apposer votre disque bleu et donc sans limite de temps à condition que votre plaque d'immatriculation soit reproduite clairement sur l'accès ou le garage en question.

Attention, changer l'heure de votre disque en cours de stationnement constitue une fraude. C'est également le cas si vous indiquez une fausse heure d'arrivée, par exemple plus tard que votre arrivée réelle, ou si vous faites apparaître toute autre indication inexacte sur le disque.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, N'HESITEZ PAS A CONTACTER :

- ▶ pour la zone bleue : le Département des Travaux et du Patrimoine au 02/367.94.90;
- ▶ pour la carte de riverain : le service Recettes au 02/391.39.33.



Plan des zones bleues

Rue de Bruxelles

Avenue de Scandiano entre le Boulevard Georges Deryck et la rue de Bruxelles

Boulevard Georges Geryck (depuis la rue de Bruxelles jusqu'aux n°100 et n°109)

Rue de Bourgogne

Grand Place

Rue des Poissonniers

Rue de la Soie

Rue de la Déportation (jusqu'au n°154 ainsi que la moitié du parking du cimetière)

Rue Eugène Germeau

Rue Alexandre Navet

Rue Vandermeulen

Partie locale de la voirie de la rue des Forges à partir du n°70 jusqu'à la rue de la Déportation

Rue Gabrielle Petit

Rue Albert 1^{er}

Rue Reine Elisabeth jusqu'au croisement avec les rues Albert 1^{er} et Gabrielle Petit

Rue des Frères Taymans jusqu'au n°149

Rue Ternard

Rue du Perroquet

Rue Francisco Ferrer (jusqu'au n°135)

Place de Remblai

Rue du Marais

Square de la Liberté

Rue de Mons (jusqu'aux n°197 et n°204)

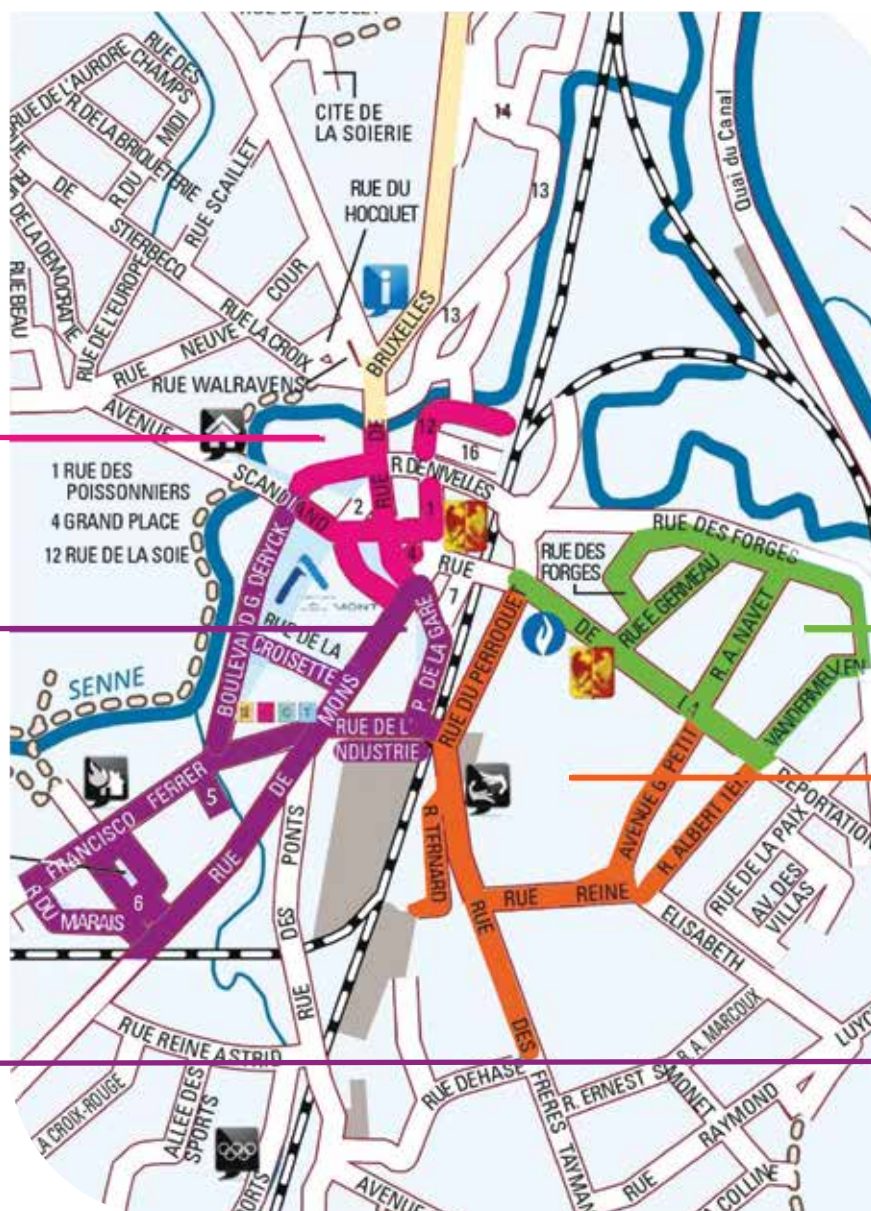
Rue de l'Industrie

Plateau de la Gare

Les 4 premières rangées du parking Brenta

Rue de la Croisette

Boulevard Georges Deryck (des n°111 et n°106 jusqu'aux n°159 et n°124)





Samuel D'ORAZIO

Avocat

Notre cabinet est situé **Avenue du Chant des Oiseaux 9 à 1480 Tubize**



Nous sommes joignables du lundi au vendredi de 16h à 19h aux numéros suivants :

02 265 59 58 - 0485 20 73 34

Fax 02 265 10 47 - avocatsdorazio@gmail.com



MEGAPROTEC

SAFETY & SECURITY SYSTEMS

Votre installateur agréé et spécialisé

WWW.MEGAPROTEC.BE

**Besoin d'un avis,
d'un conseil,
d'une offre, pour :**

- ▼ Systèmes d'alarme
- ▼ Détection incendie
- ▼ Surveillance par caméras
- ▼ Contrôle des accès
- ▼ Mise aux normes de vos systèmes existants

contactez-nous !

46, rue de la Falize - 1480 Tubize
info@megaprotec.be

Gsm **0475 86 57 52**

Tél **02 355 63 71**

À votre service depuis



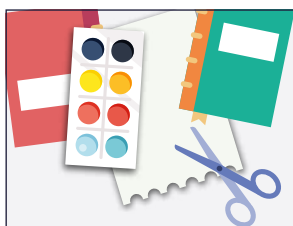
Agrément SP "Intérieur" : N° 20-1323-07
Agrément entrepreneur SPF Economie, Marchés Publics : N° 39457



Aux Deux Tilleuls

Ecole familiale au centre de Tubize
Projet d'école citoyenne
Néerlandais dès la 3^e maternelle
Classes de dépaysement
Equipe dynamique et motivée
Inscriptions toute l'année

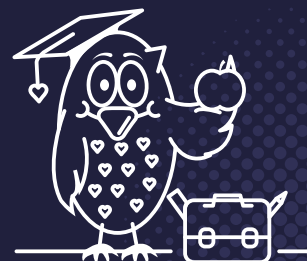
Av. G. Petit 25 – 1480 Tubize – 02 355 57 46



*Ateliers linguistiques
en néerlandais
dès la 3^{ème} maternelle*

secretariatsaintes@gmail.com

www.sacrescoeursaintes.be



Ecole des Sacrés-Cœurs
Maternelle et Primaire

Rue de la Cure, 39 - 1480 Saintes
02/355.39.95

NON-RESPECT

DE L'HEURE DE SORTIE DE VOS POUBELLES



Sensibilisation des citoyens à la sortie des poubelles ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le jour de collecte des ordures ménagères a changé.

Malheureusement, malgré le temps laissé aux citoyens pour s'habituer à cette modification, force est de constater que certains n'ont pas encore assimilé les règles concernant le respect du jour et des heures de sortie des sacs.

Ces règles sont extraites du **Règlement général de Police, chapitre 5 – Enlèvement des immondices, encombrants ménagers et déchets verts – Article 85.**

QUOI?

- ▶ Un sac poubelle blanc **réglementaire** est obligatoire. Celui-ci est vendu en divers points de vente de notre Ville.
- ▶ Il doit être bien fermé et son poids ne doit pas dépasser 15 kg;
- ▶ Ces sacs ne peuvent contenir des produits toxiques, corrosifs ou chimiques et ne doivent présenter aucun danger de blessure pour le personnel chargé de la collecte;
- ▶ Par déchets et ordures ménagères brutes (OMB), il faut entendre : les déchets ménagers ordinaires, les résidus divers provenant soit du nettoyage des maisons, trottoirs, et filets d'eau, soit des travaux de ménage ou les bris de vaisselle ou d'appareils divers de petite taille.

OU?

Il doit être déposé devant votre domicile et ne doit pas gêner le passage de piétons, de véhicules ou autres.

QUAND?

Le sac doit être sorti le matin du jour de la collecte **avant 06 h** ou au plus tôt la veille au soir, **après 20 h**, du jour prévu pour l'enlèvement des ordures ménagères brutes (OMB).

Il est toléré de le déposer la veille au soir, à partir de 18 heures (sauf en cas de pluie).

Nos agents constatateurs sont là pour veiller au bon respect de ces consignes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'inBW au 0800/49.057 ou accueil.sac@tubize.be (service SAC).

VOS DECHETS N'ONT PAS ETE COLLECTES?

Si vous avez respecté les consignes, et que votre sac blanc n'a pas été collecté, contactez l'inBW au 0800/49.057 (ligne gratuite) ou via valat@inbw.be.

Faites-le au plus tard le lendemain du jour de la collecte. Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.

**La propreté favorise le bien-être de chacun !
Nous comptons sur vous !**

En résumé :

- ▶ Les collectes commencent dès 6 h du matin. Veuillez sortir vos sacs la veille à partir de 20 h (tolérance à 18 h si pas d'autre possibilité);
- ▶ Placez-les à un endroit bien visible pour les collecteurs;
- ▶ En cas de travaux, si votre maison est inaccessible, déposez vos sacs en début de voirie;
- ▶ En cas de verglas ou d'enneigement, les collectes peuvent ne pas être assurées.

Si vous ne possédez pas le calendrier inBW 2020, sachez que celui-ci est disponible gratuitement à l'Hôtel de ville, Grand Place 1 à 1480 Tubize.

Vous pouvez le télécharger sur www.inbw.be/calendriers





TUBIZE PARTS SERVICE

PRÉPAREZ VOS VACANCES :
Porte-bagages, Porte-vélos, Coffre de toit
VENEZ DÉCOUVRIR NOS PROMOS EN MAGASIN



Tout pour l'auto et l'industrie

329, chaussée de Mons - 1480 TUBIZE
Tél. 02 355 40 78 - Fax 02 355 75 32
tps@tubizeparts.be



MATERIEL POUR
ESPACES VERTS



Route de Bruxelles 51 - 1430 REBECQ

JARDIMAT

Pierre OLWI
+32 496/72.55.71
pierre@jardimat.be
33 Bois Croix Claire
B-4550 Nandrin



JARDIMAT S.A. - Aménagement de vos espaces verts - www.jardimat.be -

SUR PRÉSENTATION DE CE GUIDE , UNE REMISE DE 5% VOUS SERA ACCORDÉE SUR VOTRE DEVIS

DE COSTER D. ET FILS

SPRL

ENTREPRISE AGRÉÉE ET AFFILIÉE CSTC

TOITURE DE A à Z / CHARPENTE / PLATEFORME / CHEMINÉE / ROOFING / PAVAGE



Appelez-nous

0475 27 73 03

TOITURE

SANITAIRE

DÉBOUCHAGE / CAMÉRA / DÉTECTION D'ODEUR



DE COSTER D

RUE D'ITRE, 17 - 1480 TUBIZE - TÉL. 02 355 03 59
WWW.DE-COSTER.BE - de_costerd@skynet.be



Entretien des mauvaises herbes et des trottoirs

Un peu de soleil et quelques gouttes de pluie... Il n'en faut pas plus pour voir revenir les herbes folles sur nos trottoirs. Ces dernières années, elles ont commencé à proliférer en ville et dans nos villages. Une prolifération à laquelle l'interdiction de l'utilisation de produits phytos par les communes n'est pas étrangère.

Avant 2013, lorsqu'on entretenait l'espace public, on mettait un peu de glyphosate sur les trottoirs devant les maisons. Et, nous étions tranquilles pour un an.

La Ville n'utilise plus ces produits. L'effet de rémanence passé, la terre est redevenue fertile et signe le retour des « mauvaises herbes ». Il faudra s'habituer à ne plus voir un environnement aseptisé comme par le passé.

A certains endroits, nous avons privilégié des prés fleuris et nous continuerons à réserver des espaces de ce type. La verdisation de nos cimetières est également un juste retour à la nature. Mais malheureusement, cela ne peut être le cas partout.

Chacun doit aujourd'hui y mettre du sien et effectuer un entretien de sa devanture durant la belle saison.



QUI DOIT DESHERBER LE TROTTOIR ?

C'est le propriétaire ou le locataire qui est chargé d'entretenir le trottoir public devant son logement, comme l'indique le Règlement général de Police (art.27). Cette règle vaut pour le déblaiement de la neige en hiver, mais aussi pour les « mauvaises herbes ». Ce ne sont donc pas les services communaux qui vont désherber les trottoirs.

PEUT-ON ENCORE UTILISER UN PRODUIT PHYTO SUR LE TROTTOIR PUBLIC ?

En aucun cas ! L'usage du glyphosate est désormais également formellement interdit en Wallonie pour les particuliers.

D'AUTRES ALTERNATIVES AUX PRODUITS CHIMIQUES EXISTENT :

- ▶ préventivement, un coup de brosse énergétique une fois par semaine ou régulièrement au niveau des joints ou pavés;

- ▶ utiliser des binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber entre les pavés ou dans les graviers;
- ▶ contre les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons, ...) rien ne vaut l'arrachage à la main;
- ▶ un peu d'eau bouillante versée régulièrement finira par faire disparaître la plante indésirable. Le choc thermique fera flétrir la plante instantanément.
- ▶ l'utilisation d'un désherbeur thermique à flamme ou électrique est de plus en plus utilisé.
- ▶ Attention ! L'utilisation d'eau de javel, de sel ou encore de vinaigre pour désherber le trottoir est nuisible pour les eaux de surface et souterraines.



PEUT-ON ETRE SANCTIONNE SI ON NE DESHERBE PAS ?

Oui, si les herbes folles rendent la progression sur le trottoir dangereuse ou si elles provoquent la chute d'un passant.

Le Règlement général de Police, en sa section 2, article 27, vous le rappelle.

Vous devez maintenir votre trottoir, les accotements et le filet d'eau bordant votre habitation, en parfait état de propreté, en enlevant entre autre les végétaux, les excréments d'animaux ou déchets divers (papiers, mouchoirs, canettes, mégots...).

Prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité, la propreté et la commodité de passage des usagers devant chez vous est obligatoire.



La propreté favorise le bien-être de chacun !

Dès lors, nous comptons sur vous, riverains et usagers, pour aider notre brigade de propreté à préserver l'état de nos voiries et de nos trottoirs !

EXPO .

**! RÉSERVATION EN LIGNE
OBLIGATOIRE**

TOUTANKHAMON

À LA DÉCOUVERTE DU PHARAON OUBLIÉ

**PROLONGATION
> 30.08.2020**

LIEGE GUILLEMINS

WWW.EUROPAEXPO.BE



Publifer



Vous désirez insérer une publicité
dans cette brochure?

Est désormais **100%**
multimédia!

CONTACTEZ MOI !
Denis Lacroix

Gsm : 0497 53 63 44
E-mail : d.lacroix@uni-media.be



Rue Joba 9 - 4053 Embourg
Siège d'exploitation : Rue Edouard Baillon 1 Bte 5 - 6224 Fleurus
☎ 04 224 74 84 - 📠 04 224 23 69
🌐 www.uni-media.be - 📘 UNIMédia Editions Multimédia
📞 Contact : Jean-Michel Delforge - info@uni-media.be

COLLECTE DES DECHETS ORGANIQUES : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Depuis janvier 2020, une collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte est opérationnelle sur le territoire de notre Ville. Les déchets doivent être présentés à la collecte dans des sacs compostables réglementaires (avec le logo inBW, de couleur vert pâle et d'un volume de 25 litres). Ces sacs sont en vente dans les mêmes points de vente que les sacs blancs et sont collectés le même jour que ceux-ci.

POURQUOI TRIER LES DECHETS ORGANIQUES ?

Les déchets des sacs blancs sont envoyés à l'incinérateur. Or, nos déchets organiques peuvent être valorisés. Nous pouvons ainsi réduire notre impact environnemental.

COMMENT LES DECHETS ORGANIQUES RECOLTES SONT-ILS VALORISES ?

Après la collecte, les sacs sont entreposés dans un centre de l'inBW pour être ensuite envoyés à l'Unité de Biométhanisation d'Intradel. Là, les déchets organiques sont transformés en biogaz, en compost, en électricité verte et en chaleur, récupérée et utilisée directement sur le site pour cette transformation.

QUE PUIS-JE METTRE DANS LE SAC VERT BIODEGRADABLE DESTINE AUX DECHETS ORGANIQUES ?

Bien trier les déchets organiques est essentiel si l'on veut que ceux-ci puissent être correctement recyclés. Retirez les emballages avant de jeter vos aliments périmés. N'y mettez pas de litière minérale non biodégradable. Seules les litières végétales (à base de bois) sont acceptées.

La liste des déchets organiques pouvant être jetés dans les sacs verts figure sur votre calendrier inBW 2020, téléchargeable sur www.inbw.be/calendriers.

COMMENT CONSERVER LES SACS COMPOSTABLES ?

- ▶ Avant utilisation, conservez-les dans un endroit sec et frais (maximum 12 mois);
- ▶ Evitez de les mettre en contact avec le sol;
- ▶ Evitez d'y verser des déchets de cuisine liquides ou trop chauds;
- ▶ Limitez la durée de remplissage à 2 semaines;
- ▶ Eventuellement, emballez vos déchets dans du papier journal ou dans un sac à pain et/ou placez une feuille de papier journal dans le fond du sac pour absorber l'humidité des déchets. Les papiers essuie-tout usagés et les mouchoirs usagés (hors COVID) pouvant également être jetés dans les sacs verts, n'hésitez pas aussi à les utiliser pour emballer vos déchets organiques ou comme couche intermédiaire dans votre sac;
- ▶ Utilisez un support adapté pour aérer et augmenter la longévité de votre sac, un support suspendu par exemple.

COMMENT SE PASSE LA COLLECTE DES SACS VERTS ?

Des rumeurs laissent entendre que les déchets organiques séparés par la population sont collectés sans séparation réelle d'avec les ordures ménagères résiduelles, réduisant ainsi à néant les efforts de tri consentis par la population.

L'inBW, l'Intercommunale du Brabant wallon qui s'occupe de la collecte et de la gestion de nos déchets, tient absolument à rassurer l'ensemble des citoyens ayant décidé de participer à ces collectes. Certaines personnes ont vu des sacs blancs et des sacs verts collectés dans un même camion non compartimenté, d'autres ont vu les deux types de sacs collectés dans la même camionnette ou encore des sacs d'ordures ménagères résiduelles mis indistinctement des deux côtés dans le camion bi-compartimentés, ... ?

Ils n'ont pas rêvé !

Vu les (faibles) quantités présentées actuellement par la population, les collecteurs rationalisent au mieux les tournées. Pour ce faire, ils utilisent un certain nombre de trucs et astuces.

Concrètement, selon la zone, le collecteur utilise un ou deux camions et une camionnette.

Un camion est « bi-compartimenté », l'autre camion et la camionnette ne le sont pas.

Selon les zones collectées, soit le collecteur utilise un camion bi-compartimenté et sépare directement les matières dans les deux compartiments, soit il utilise le camion non-compartimenté. Dans ce dernier cas, soit il ne collecte que les sacs de déchets résiduels dans le camion, puis la camionnette passe chercher les sacs de déchets organiques, soit il accumule des sacs « organiques » dans la trémie sans faire fonctionner le compacteur et, ensuite, il les décharge à des points de passage de la camionnette.

Eventuellement, la camionnette ramasse les deux types de sacs et retrouve le camion bi-compartimenté un peu plus loin sur la tournée. Les hommes reprennent alors les sacs à la main et les déposent dans le compartiment ad-hoc du camion.

Si un seul camion est affecté à la collecte sur une zone, il est également arrivé que les ramasseurs stockent les quelques sacs de matières organiques entre la cabine du camion et le bouclier arrière de la benne.

Pour plus d'infos sur la biométhanisation :
<https://www.intradel.be/qui-sommes-nous/les-outils/le-pole-recyclage-et-valorisation/l-unite-de-biomethanisation.htm?lng=fr>



LE CHARDON, UN REDOUTABLE ENVAHISSEUR



Saviez-vous que le chardon se propage non seulement par ses graines mais aussi par sa racine pivotante qui peut atteindre plusieurs dizaines de centimètres ? Voilà pourquoi il est souvent difficile de s'en débarrasser. Et pourtant, notre Règlement général de Police stipule bien en son article 48 qu'il est du devoir de chaque citoyen de faire le nécessaire pour détruire l'ivraie (mauvaises herbes, orties, chardons, chiendent, ...).

Voici quelques astuces du Cercle horticole de Tubize pour en venir à bout.

La meilleure façon de s'en débarrasser est de les arracher à la main dès qu'ils commencent à pousser. Vous pouvez également vous aider d'un couteau à désherber. Dans votre gazon, vous pouvez tondre le plus souvent possible et assez court. Ainsi, les chardons vont disparaître. Il vous faudra attendre au minimum une saison avant d'en venir à bout. Dans votre potager, vous pouvez semer de l'engrais vert, comme par exemple la luzerne. Si vous laissez la terre nue, les chardons vont continuer à pousser, car ils seront dans un environnement idéal.

Ici commence la mer



Mégots de cigarette, huile de friture, coton-tiges, restes de nourriture, médicaments ou résidus de peinture, déchets de chantiers, sable, béton, ... n'ont pas leur place dans les avaloirs. En effet, ils atterrissent ensuite dans les stations d'épuration des eaux et perturbent leur bon fonctionnement ou se retrouvent directement dans nos rivières et puis dans la mer.

Afin de rappeler à tous que la propreté de nos cours d'eau et de la mer commence à l'avaloir, la Ville de Tubize a récemment placé 3 pavés didactiques à proximité des avaloirs autour de la Grand Place. Elle poursuivra également bientôt cette action de sensibilisation par un marquage au sol à l'aide de pochoirs autour d'autres avaloirs. Une belle collaboration entre le Contrat de Rivière Senne, le service Environnement, le service Travaux de la Ville et la SPGE.

En outre, le Collège communal mène aussi une réflexion sur l'achat de grilles d'avaloirs plus réduites afin de minimiser les déchets pouvant les traverser.

SofaLight
by LW Eclairage SA



**Votre nouveau magasin de luminaires & canapés dans votre région
1000 m² de show-room**

www.sofalight.be - Chaussée de Mons, 771 1480 Tubize

Sofalight c'est le meilleur de l'éclairage intérieur, extérieur, classique et contemporain, des dizaines de salons et canapés de toute taille, mesure dans des centaines de tissus, cuirs et coloris différents

Ouvert du lundi au samedi de 10h00 à 18h00 Sofalight livre et place à domicile Réparation toute marque



Nous sommes là
POUR UNE ESTIMATION GRATUITE

067 21 99 08

VOTRE RÉSEAU D'AGENCES À PROXIMITÉ
HENNUYERES-TUBIZE-REBECQ

IMMOBILIERE
SPAGNOLO & MANOUVRIER
INMGROUP.BE

Vous voulez
VENDRE OU LOUER
VOTRE BIEN ?

/INMGROUP

AVANÇONS
ENSEMBLE
EN CONFIANCE



UMONS.be

Bien + qu'une
Université

**PLUS DE 150 FORMATIONS
DU BACHELIER AU DOCTORAT**

PAS ENCORE EFFECTUÉ VOTRE CHOIX ?
TROUVEZ VOTRE CURSUS VIA NOTRE OUTIL DE RECHERCHE !

www.umons.ac.be/futuretudiant

ARCHITECTURE / URBANISME // BIOMED / MÉDECINE / PHARMA // PSYCHO / ÉDUCATION / LOGOPÉDIE // DROIT //
POLYTECH - INGÉNIEUR CIVIL // SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES // SCIENCES - BIOLOGIE / CHIMIE / INFORMATIQUE / MATH / PHYSIQUE
// TRADUCTION / INTERPRÉTATION // FORMATION À L'ENSEIGNEMENT // WAROCQUÉ - ÉCONOMIE / GESTION

Prends ton temps sans le perdre !



Tu as entre 18 et 25 ans ?
Envie de découvrir tes talents,
et de construire un avenir solidaire ?
Le Service Citoyen est fait pour toi !

6 mois

Le Service Citoyen, c'est un programme de six mois dans lequel tu t'engages à accomplir des projets solidaires qui te permettront de développer tes compétences.

Nous proposons environ 400 missions réparties dans 4 grands groupes : la culture et l'éducation, l'environnement, l'aide aux personnes et l'éducation par le sport.

400 projets

Des formations

Tout au long du programme des formations sur l'environnement, l'interculturalité, la citoyenneté, les médias et bien d'autres thématiques passionnantes te sont proposées.

" Le Service Citoyen m'a aidé à trouver ma place dans la société ! "

TEL: 02 256 32 44
www.service-citoyen.be



STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

La Ville de Tubize prend en charge la stérilisation des chats errants sur son territoire.

Si vous apercevez des chats errants, vous pouvez contacter la Ville afin de recevoir les informations nécessaires pour leur stérilisation. Vous pouvez, à cet effet, remplir le formulaire en ligne sur <http://www.tubize.be/citoyen-tubize/chats-errants> ou téléphoner au 02/391.39.52.



Ma ville
Sur le net

Une page web GRATUITE pour chaque commerçant avec toutes les informations utiles. Créez votre commerce en moins de 10 minutes et de manière autonome.

Un e-commerce pour tous les commerçants intéressés. Pour créer votre e-commerce ou plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'équipe de 'Ma ville sur le net' via la page Facebook 'Ma Ville sur le net' ou via admin@mavillesurlenet.be.

Une recherche de commerçants simple et efficace.

Une newsletter pour rester informé sur les commerçants tubiziens.

Une plateforme qui évolue en continu. Vous pouvez dès à présent participer à l'amélioration de celle-ci ! L'équipe de 'Ma ville sur le net' sera enchantée de pouvoir en discuter avec vous.

www.mavillesurlenet.be



Vous êtes commerçant ?

Vous avez envie de plus de visibilité ?

Le Brabant wallon vous aide à développer votre commerce en ligne grâce à sa nouvelle plateforme :

www.shoppingenbw.be

Votre référencement sur la plateforme est GRATUIT et offert par le Brabant wallon.

Vous souhaitez vendre sur la plateforme e-commerce ? C'est possible à partir de 1€/MOIS*.

* Vous souhaitez booster davantage votre commerce, consultez les tarifications proposées par Near shop dans ses packs.

www.shoppingenbw.be

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU QUARTIER DES CONFLUENTS



Oisquerq



Saintes



Tubize



Clabecq

Commémorations du 8 mai

Cette année, la crise sanitaire nous a contraints à opter pour des commémorations du 8 mai un peu particulières. En effet, tout rassemblement est interdit.

Conscient toutefois de l'importance du droit de mémoire, après avoir consulté le Gouverneur du Brabant wallon, notre Bourgmestre a répondu positivement à la demande des différentes sections locales de la Fédération nationale des Anciens Combattants d'organiser les commémorations de la fin de la seconde guerre mondiale.

Ces cérémonies se sont déroulées dans le respect strict de certaines règles. Le nombre de personnes présentes a été volontairement limité afin de pouvoir respecter les distances de sécurité.

De plus, ces commémorations ont été limitées à un moment de recueillement et à un dépôt de fleurs.

Le 5 mars dernier, c'est en présence des différents protagonistes de cet ambitieux projet, mais également de nombreuses personnalités issues de différents secteurs, que la première pierre du projet du Quartier des Confluents a été posée.

Les différentes parties prenantes ont pu retracer l'histoire du projet et présenter, images à l'appui, ce à quoi le projet ressemblera dans quelques années.

Pour rappel, le projet du Quartier des Confluents abritera :

- ▶ 671 logements;
- ▶ Une crèche de 42 places;
- ▶ Un outlet mall de 12000 m² de surface commerciale;
- ▶ Des commerces de proximité;
- ▶ Des services et professions libérales;
- ▶ Une maison médicale;
- ▶ Des espaces Horeca;
- ▶ Un pôle de loisirs;
- ▶ Un parc d'escalade et d'aventure;
- ▶ Un go-kart électrique indoor;
- ▶ Un espace d'agriculture urbaine de 8000 m².



La pose de cette première pierre marque le début d'une nouvelle phase, à savoir la construction d'un projet osé qui changera le visage de notre Ville.

Tu as envie ...



jouer de la Musique ?



faire du Théâtre ?



apprendre la Danse ?

... alors inscris-toi à l'académie !!!
(à partir de 5 ans - Du 1^{er} au 30 septembre)

académie musique
art de la parole
 François, les autres
 21 rue de Stimbert - 1480 Tubize - 02/355.40.00
 academie.musique@tubize.be
 http://aca.tubize.be

Sections : Ecole Arc-en-Ciel (Saintes), Ecole Cheval Bayard (Clabecq), Ecole communale d'Oisquerq, Ecole Fondamentale Francisco Ferrer et Ecole Libre Saint Joseph (Tubize)

ELECTRO DEMARET

Vente – Installation – Dépannage

Toutes marques

Travail effectué par
le patron depuis 27 ans

Exellent

Votre spécialiste, toujours proche

Rue de Mons 31 – 1480 Tubize | 02 355 96 03 | electrodemaret@gmail.com

Nous recherchons
des maisons et appartements
à vendre pour nos nombreux
clients en attente

EVALUATION OFFERTE
SANS ENGAGEMENT

0475 390 360



SELECT
IMMO



WWW.SELECTIMMO.BE • 02 390 00 00 • RUE DES FORGES 287, TUBIZE



PE&B

A



**LAISSEZ-VOUS SURPRENDRE PAR CE CADRE DE VIE
UNIQUE QUI ALLIE CALME ET CONVIVIALITÉ.**

À seulement 1 kilomètre de la gare de Tubize, nos maisons offrent à la fois un accès direct à toutes les commodités ainsi qu'une vue privilégiée sur la vallée et le futur parc des Coteaux.

RÊVEZ D'UN AVENIR NOUVEAU !

WWW.DELZELLE.BE

0495 32 00 26

Maison 3 chambres
154m² avec garage

à pd **275.000€**

Hors frais

**MAISONS NEUVES
À VENDRE**